

ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Selon la loi, le locataire est obligé de remettre l'appartement propre et en bon état à la fin de la location.

Ci-dessous, vous trouverez des informations importantes et des recommandations afin que la remise de l'appartement se fasse sans difficultés.

Pour quels dommages le locataire est-il responsable ?

Le locataire répond de tous les dégâts qu'il a causés pendant la durée du bail. Il est également responsable des dommages effectués par ses cohabitants, invités ou animaux domestiques. Les dommages ne dépendant pas d'une usure normale sont à réparer par un spécialiste, à la charge du locataire (avant la remise). La plupart des assurances de responsabilité privée couvrent ces dommages.

A contrôler

- Ecoulements
A déboucher jusqu'à la colonne de chute
- Murs
Trous rebouchés proprement
- Plaques de la cuisinière
Sans tache ni fissure
- Four
Grille et plaque sans tache, sinon à remplacer
- Frigo
Bacs à légumes, à glaçons et à œufs intacts
- Hotte de ventilation
Filtre nettoyé ou neuf
- Baignoire
Pommeau de douche en bon état, sinon à remplacer
- Armoire à pharmacie et verres
Rayons et verres à dent en bon état
- Prises et interrupteurs
Non fissurés, sinon à remplacer
- Armoires murales
Rayons en bon état et au complet
- Portes intérieures
Clés sur toutes les serrures selon l'état des lieux d'entrée
- Stores
Remplacer les sangles endommagées
- Robinets
A détartrer, enlever le calcaire à la base
Contrôler les filtres

A ne pas oublier lors des nettoyages

- Stores et volets
Lamelles ou volets
- Vitres
Intérieures et extérieures
- Buffets de cuisine
Face et intérieur
- Appareils ménagers
Intérieurs et extérieurs
Accessoires
- Cadre de portes
Y compris le dessus des cadres
- Luminaires
Ceux appartenant au logement
- Radiateurs
Y compris derrière ceux-ci
- Autocollants
A enlever
- Dépendances
Cave, grenier

Formalités de départ

- Annoncer le départ au contrôle des habitants
- Annoncer le départ aux services industriels
- Changer votre abonnement internet
- Informer vos assurances (ménage, RC)
- Informer la poste

Remarques

Même si les nettoyages sont établis par une entreprise extérieure, le locataire reste responsable de remettre un appartement propre et en bon état.

Décompte final et remise de clé : Le locataire devra restituer toutes les clés qu'il a reçues ainsi que celles qu'il a confectionné lui-même. La perte d'une clé implique le remplacement du cylindre correspondant. Les frais de remise en état du logement incombant au locataire lui seront signifiés ultérieurement par le biais d'un décompte sur la base des frais effectifs.